

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 47 (1976)

Heft: 7

Artikel: Développement économique régional

Autor: Maillat, Denis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

firma sa volonté, exprimée en 1974 déjà, de poursuivre ses activités et de défendre les intérêts des sept districts.

L'assemblée administrative fut suivie de la conférence (voir ci-après) de M. le professeur Denis Maillat, de Neuchâtel, sur le développement économique régional.

Agape

La Municipalité de La Neuveville offrit l'apéritif et M. Jean Visinand, conseiller communal, apporta les souhaits de bienvenue et les vœux de longue vie à l'ADIJ au nom des autorités de La Neuveville. Puis ce fut le déjeuner à l'Hôtel Jean-Jacques-Rousseau.

Développement économique régional

Conférence prononcée par M. Denis Maillat, professeur, de l'Université de Neuchâtel, à l'assemblée générale de l'ADIJ - La Neuveville, 19 juin 1976.

La crise économique actuelle a mis en évidence un phénomène qu'on a longtemps considéré comme marginal dans notre pays, parce qu'il a été mal compris ou sous-estimé : je veux parler de l'inégalité du développement économique dans les diverses parties du pays.

Caractéristique de cette prise de conscience, la phrase suivante que l'on peut lire dans un récent Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles :

L'écart considérable qui existe dans notre pays entre le niveau de vie des régions riches et celui des régions pauvres s'est manifestement accentué ces dernières années. Il paraît donc de plus en plus urgent, dans le cadre des mesures de politique conjoncturelle, d'examiner si et jusqu'à quel point il conviendrait de tenir compte davantage de l'évolution différenciée des régions, c'est-à-dire de protéger les régions peu structurées contre les effets des mesures globales.

Le problème ainsi posé, nous tenterons de répondre à deux questions :

- 1° Pourquoi ne s'est-on préoccupé que récemment des disparités régionales ?
- 2° Comment les disparités peuvent-elles évoluer dans l'avenir ?

La première question s'inscrit dans un contexte où la croissance économique a été forte.

La deuxième doit être envisagée dans des termes différents puisque c'est à une croissance économique faible qu'il convient de faire référence.

Pourquoi n'a-t-on envisagé que récemment de remédier aux inégalités de développement régional ?

— Pour situer le récemment, je vous rappelle que c'est dans le message du 13 mai 1973, message relatif au projet de loi sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagnes que le Conseil fédéral écrit :

En encourageant de manière spécifique le développement économique des régions de montagne, la Confédération adopte pour la première fois une politique active de développement régional s'étendant à l'ensemble de l'économie.

Bien qu'il s'agisse plus d'une déclaration d'intention que d'un fait réel, cela est important, car la prise de conscience d'un problème est une étape indispensable à la longue série de mesures et de moyens qui permettront d'aboutir à une *formulation plus précise et à une solution.*

TERRASSE

ENSOLEILLÉE



Alt. 1280 m.

TÉLÉSIÈGE DEPUIS OBERDORF SO

BILLETS D'EXCURSIONS A PRIX RÉDUITS

Delémont - Weissenstein

Moutier - Weissenstein

Prévisions météorologiques 065 23 21 81

Renseignements par les gares et le Chemin de fer EBT à Berthoud
Téléphone 034 22 31 51

1734

La
banque
de votre choix
pour toutes
vos opérations
bancaires



1776

LE DEMOCRATE

Le plus important
quotidien jurassien
vous informe sérieusement
dans tous les domaines



Imprimerie du Démocrate SA
Delémont

à votre disposition
pour tous travaux graphiques

Pourquoi cette prise de conscience, si tardive ?

— Pour le comprendre, il nous faut dire deux mots de la croissance économique.

La période des années 50-70 a été dominée par ce phénomène, qui à bien des égards était inattendu et qui de ce fait a été aussi en grande partie incontrôlée.

Pour beaucoup de personnes et même pour certains spécialistes, la croissance économique se résume à un chiffre, à un indicateur : le taux de croissance du PNB (produit national brut).

C'est par ce moyen qu'on a pris la mauvaise habitude de mesurer les performances de l'économie d'un pays.

Et comme dans beaucoup de cas, l'indicateur est devenu l'objectif primordial des politiques économiques des différents pays.

L'objectif d'un certain taux de croissance était d'autant mieux admis qu'avec un certain taux de croissance ou plutôt qu'à partir d'un certain volume de croissance, il est possible de réaliser d'autres objectifs :

- comme le PE (plein emploi) des facteurs de production ;
- une meilleure redistribution des revenus, etc.

Mais, pour le problème qui nous préoccupe, c'est-à-dire le développement régional, c'était oublier une chose :

— un objectif comme l'accroissement du PNB, exprime un objectif de la nation ; il n'a pas de contenu spatial, de contenu régional.

Cela signifie que la localisation des hommes et des activités importe peu lorsqu'on considère les performances de la nation.

En somme, *la croissance économique n'a pas été pensée en termes régionaux*. Ainsi, compte tenu de l'optique nationale dans laquelle a été considérée la croissance économique et des conditions dans lesquelles elle s'est manifestée en

Suisse au cours de la période 50-70, on ne s'est pas vraiment préoccupé des conséquences que le processus de croissance exerçait sur la répartition des activités et de la population, c'est-à-dire en définitive sur la répartition dans l'espace des *potentiels* de production et de croissance. Dans un pays fédéraliste, c'est grave.

En plus, de la manière dont on a considéré la croissance, deux autres phénomènes ont masqué cette évolution différentielle des potentiels de production et donc de croissance de diverses parties du pays :

- d'une part, la plupart des régions (cantons) ont connu un accroissement de production ou en d'autres termes elles ont participé, pour une part variable naturellement, au développement de la production nationale ;
- d'autre part, peu de régions ont réellement connu des problèmes démographiques, en ce sens que le volume des diverses populations régionales (cantoniales), s'il n'a pas augmenté, est demeuré stable. En effet, des mécanismes de complémentarité entre population d'origine suisse et population d'origine étrangère ont fonctionné.

Reprenons ces deux points.

1. La plupart des régions ont enregistré un accroissement de production. La croissance économique peut être comparée à un jeu quelque peu enivrant où tout le monde est susceptible d'être gagnant ! Or, en Suisse, au cours de la période 1950-1970, et plus particulièrement dans les années 60, on a été pris à ce jeu-là. Nombreux sont les régions ou les cantons qui ont fait état de l'implantation ou du développement d'activités productives et qui en ont retiré l'impression qu'elles participaient plus et mieux à l'enrichissement collectif. C'était oublier que ce développement résultait d'un phénomène de *croissance résiduelle*. En effet, compte

tenu de l'orientation qu'avaient prise les combinaisons de production (sous l'effet notamment de l'abondance de l'offre de main-d'œuvre), l'expansion de la production s'est faite pour de nombreuses entreprises par extension de l'appareil de production, c'est-à-dire dans le problème qui nous occupe, par création de nouvelles unités de production. Et souvent, ces nouvelles unités de production, dépendant des unités principales naturellement, ont été implantées dans des zones ou des régions peu développées. Ces implantations nouvelles, résultant de conditions particulières, masquaient le vrai problème, c'est-à-dire la mise des régions faibles dans la sphère d'influence et dans la dépendance de ces régions plus fortes. Les événements récents de fermetures de plusieurs de ces unités de production sont illustratifs de mon propos.

2. Peu de régions ont connu des problèmes démographiques. En raison du volume de l'immigration et de la politique restrictive en matière de mobilité des immigrants, il a été possible de maintenir partout un volume suffisant de population, y compris dans des régions qui, autrement, se seraient dépeuplées. Ce phénomène est assez connu pour que je n'insiste pas. A y regarder de plus près, on constatait pourtant déjà avant 1970 que dans de nombreuses régions la population d'origine suisse déclinait.

Mais, en fait, une analyse un peu plus profonde révèle que sous cette apparence d'égalisation de la croissance, se cache une accentuation des disparités régionales de croissance. On doit constater, en effet, que si l'expansion multiplie les chances, elle n'en est pas moins susceptible d'accroître les inégalités. L'analyse des disparités régionales de croissance est révélatrice de ce phénomène (on parle de disparités régionales de croissance parce qu'on exprime ces disparités avec le même genre d'indi-

cateur que la croissance économique nationale : le produit régional brut). Pour la période 1950-1965, on peut dire que la disparité des produits régionaux bruts (produits cantonaux bruts) s'est accrue, alors que la disparité des produits régionaux par tête a diminué. En d'autres termes, on constate une convergence des taux de croissance des produits (revenus) régionaux par tête, alors qu'on assiste à une divergence des taux de croissance des produits régionaux totaux.

Cela signifie que, sur la base du produit régional, *les situations individuelles se rapprochent, tandis que la force économique des cantons devient plus inégale*. Cette évolution ne saurait manquer d'être préoccupante dans un pays fédéraliste, d'autant qu'elle implique des déplacements de population.

L'analyse des disparités régionales est révélatrice d'un fait :

La croissance économique, sous une apparence d'égalité, cache un phénomène de déséquilibre profond que touchent tous les éléments d'un système économique, voire d'une société. Cela résulte du fait que la croissance économique, contrairement à l'idée que l'on en a généralement, n'est pas un simple phénomène quantitatif. En d'autres termes, ce n'est pas seulement l'augmentation de la masse des biens et des services. La croissance économique n'est possible que grâce à de continuels changements *qualitatifs et structurels*.

Cela signifie qu'au cours du processus de croissance

- de nouveaux produits, de nouvelles machines, de nouvelles techniques apparaissent alors que de plus anciens disparaissent ;
- des industries, des entreprises, des métiers, des régions se développent plus vite que la moyenne, tandis que d'autres régressent ;
- du point de vue régional, cela implique :
 - des migrations d'individus, de ménages ;



BOITES DE MONTRES HOLDING

LA GÉNÉRALE SA

2800 DELÉMONT

Liste des fabriques

BOURQUARD SA	2856 Boécourt
BLANCHES-FONTAINES SA	2863 Undervelier
LA FEROUSE SA	2901 Grandfontaine
LOMONT SA	2914 Damvant
MANUFACTURE DE BOITES SA	2800 Delémont
METALSA SA	68 Ueberstrass (France)
NOBILIA SA	2900 Porrentruy
R. RAAFLAUB SA	2800 Delémont
VERREX SA	2856 Boécourt

Maisons associées

CRISTALOR SA	2300 La Chaux-de-Fonds
INTERCASE SA	2800 Delémont
MONDOR SA	2800 Delémont
PRO ART SA	2932 Cœuve
SWISS ASIATIC (Private) LTD	Singapour

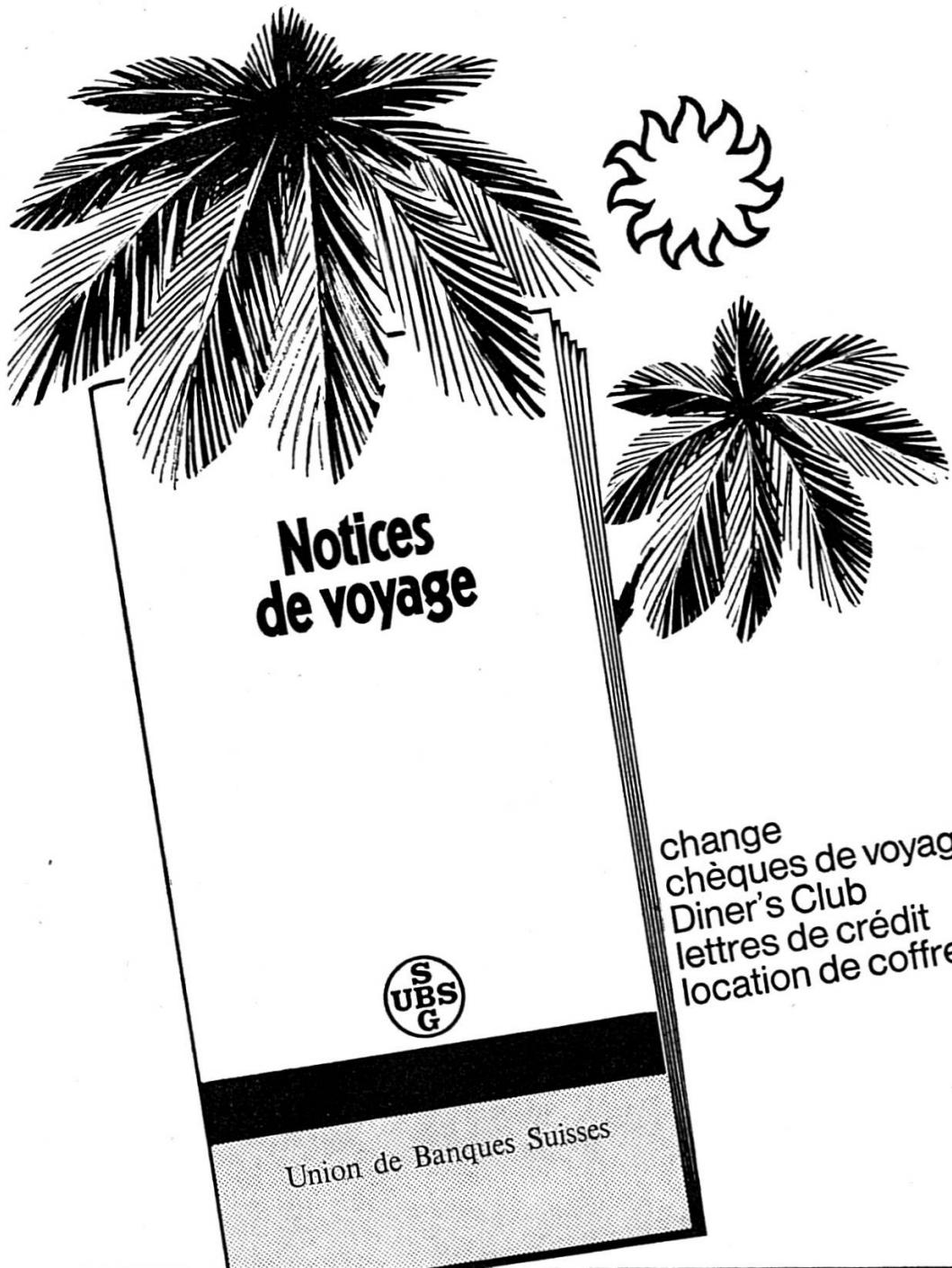
1778

**Select, si légère,
la saveur du tabac** **garde pure**



1786

RÊVEZ À VOS VACANCES...



change
chèques de voyage
Diner's Club
lettres de crédit
location de coffre

Union de Banques Suisses

- des déplacements de capitaux ;
- des transferts d'épargne ;
- des transferts d'entreprises.

Or, il faut bien être conscient que ces changements, ces déplacements de ressources ne sont pas de simples symptômes de la croissance : ils sont un élément essentiel de son mécanisme.

La croissance étant par essence une série de déséquilibres, il s'agit par conséquent de contrôler les déséquilibres afin d'éviter que les régions les plus riches ne le deviennent encore davantage.

Un certain nombre de théoriciens avaient imaginé que les déséquilibres pouvaient se compenser. On postulait que le rééquilibre pouvait intervenir par des mouvements en sens opposé de la main-d'œuvre et du capital :

— La main-d'œuvre quitte les régions à bas salaire, tandis que les capitaux prennent le chemin inverse pour profiter des bas salaires.

Mais, les faits sont cruels avec les théoriciens, surtout avec ceux qui érigent leur théorie en idéologie.

En Suisse — comme ailleurs — les mouvements sont allés dans le même sens.

Mais, au fait, pourquoi y a-t-il convergence des mouvements de main-d'œuvre et de capital ?

— La raison en est que dans nos sociétés industrielles les conditions de localisation, notamment pour les activités nouvelles, ne sont plus les mêmes qu'il y a cinquante ans.

Aujourd'hui, ce sont les zones urbaines qui offrent le plus d'avantages de localisation et de possibilités de croissance.

Il en résulte par conséquent des conditions et des possibilités très différentes suivant les régions.

Pour simplifier, je dirai qu'il existe deux types de régions :

— les régions à croissance cumulative ;
— les régions à croissance non cumulative.

Il en résulte que la croissance est, par principe, cumulative (auto-entretenue) dans les premières, alors qu'elle est cyclique dans les autres.

Un exemple nous permettra d'illustrer notre propos :

La Chaîne du Jura

C'est une zone d'ancienne industrialisation, très fortement axée sur une branche d'industrie, l'horlogerie. Cette région doit faire face au vieillissement relatif et à l'obsolescence de certains de ses équipements. Le poids des structures traditionnelles, un horizon économique incertain sont souvent des obstacles au renouvellement. Le marché du travail déjà très unilatéralement orienté se déstructure et engendre des mécanismes de rejet, donc des migrations.

Dans le même temps, et au fur et à mesure que la branche dominante se restructure, un glissement dans les localisations se produit ou s'est produit. Ce phénomène se double de l'apparition d'un nouveau produit.

Cette évolution dans la déstructuration ne libère pas de forces nouvelles qui pourraient assurer un renouvellement à la région, car la force d'attraction des zones très développées est suffisamment grande pour absorber immédiatement les capacités libérées, la main-d'œuvre notamment.

Il est également très important de souligner que les récessions conjoncturelles, surtout si elles sont fortes, accélèrent le processus et ramènent ces régions à leur point de départ.

Les structures, au lieu de se renouveler, se désintègrent, rendant ainsi d'autant plus problématiques la reprise et le développement auto-entretenu.

Les incidences d'une telle évolution sont multiples : elles désorganisent et assèchent le marché du travail ; elles agissent sur les anticipations, sur l'incitation à l'investissement et elles paralysent les pouvoirs publics (par l'intermédiaire des recettes fiscales) et de ce fait les investissements d'infrastructure ne s'effectuent plus.

Ces constatations nous permettent de dire que les capacités de réaction des régions à faible potentiel sont limitées et que la faute ne leur en incombe pas nécessairement, mais que leur paralysie résulte de l'énorme pouvoir d'attraction et de domination de certaines régions fortes.

Cet exemple nous montre qu'il est difficile dans notre système économique actuel pour certaines régions de lutter à armes égales avec les régions les plus fortes. Le seul moyen de corriger cela est d'accéder au niveau de développement et à la structure des activités qui assurent l'auto-entretien du développement.

Or, on doit constater que cet objectif n'a pas pu être réalisé au cours de la période de croissance des années 1950-1970.

Ainsi, quoiqu'on en pense, la forte croissance des années 1950-1970 a mis les régions fortes en situation favorable, car elles recèlent grâce à leur potentiel d'activités diversifiées des capacités créatrices et des capacités de renouvellement plus grandes que les autres régions. En d'autres termes, leur structure économique et la structure de leurs activités sont plus performantes.

A ce stade de notre exposé, on pourrait se dire que ces déséquilibres, ces différences dans les possibilités de développement, ont fait partie du processus de forte croissance des années 1950-1970 et qu'un rythme de croissance plus faible permettrait une correction automatique.

Il est en effet admis maintenant, comme cela était déjà le cas avant la récession actuelle, que la croissance future, exprimée en termes de PNB, sera plus faible à l'avenir qu'elle ne l'a été dans les années 1960. Nous n'allons pas faire de pronostic sur le rythme de la croissance future, mais montrer dans quelle mesure les conditions dans lesquelles s'effectuera le développement économique futur de la Suisse seront différentes de celles qu'on a connues jusqu'à présent.

- Un premier point d'importance : la croissance démographique. Vers 1970, on estimait que la population totale de la Suisse serait de 7,5 millions en l'an 2000 ; quelques années plus tard, vers 1973, les perspectives étaient de 7 millions. Actuellement, les nouvelles perspectives sont de 6,6 millions. A l'origine de ces modifications, la baisse de la natalité, mais aussi et surtout la diminution des immigrants étrangers (diminution due aux retours conjoncturels).
- L'abandon de l'immigration qui modifie complètement les conditions de fonctionnement et d'approvisionnement du marché du travail (problèmes de mobilité interne, de salaires, de qualifications, etc.). A lui seul, ce phénomène oblige à des modifications des combinaisons productives et modifie les conditions d'implantation des unités de production.
- La politique monétaire (taux de change) et la politique de déflation, qui en fait dissimule une intention de politique structurelle. On veut corriger le surdimensionnement de l'appareil de production suisse. (Disons en passant que ce surdimensionnement est autant le résultat de la politique d'immigration que de la forte croissance.) On postule que cette politique entraînera la disparition des entreprises marginales et que les entreprises dynamiques subsisteront. Cependant, il y a autant de chances que les entreprises dynamiques quittent la Suisse que les entreprises marginales disparaissent.
- La nécessité d'utiliser des technologies nouvelles. Cette nécessité est surtout apparue à la suite de la crise énergétique. De plus en plus, la concurrence internationale se fait sur la maîtrise du progrès technique. Les conditions d'implantation et de production en subissent les conséquences.
- L'importance des entreprises multinationales vient en outre fausser le jeu des économies nationales. Elles

participent aussi à l'accentuation des déséquilibres régionaux.

- Le développement du tertiaire, qui, le plus souvent, se localise dans les centres urbains.
- La politique budgétaire de corporations de droit public, telle qu'elle est conçue durant la présente récession, peut également être préjudiciable aux régions faibles. Il faut bien se rendre compte que dans le cadre du système actuel, il est difficile de pratiquer, dans les régions faibles, une politique anticyclique. Leur capacité de financement sont faibles et leurs possibilités d'emprunt limitées. On ne peut en dire autant des régions fortes. Dans ces conditions, une récession comme la récession actuelle peut amener à des retards dans différents projets d'investissement d'infrastructure ou à leur abandon pur et simple. Ceci peut être préjudiciable et contribuer à l'accentuation des écarts de potentiels entre régions fortes et régions faibles.

Ainsi, indépendamment du rythme de croissance, les conditions dans lesquelles s'effectuera la croissance des années prochaines ne semblent a priori pas favorables aux régions faibles, aux régions à croissance non cumulative.

Dans la mesure où l'on admet que la restructuration de l'appareil de production implique une intensification du facteur capital, les régions qui disposent de beaucoup d'économies externes, donc les régions à croissance cumulative, offrent les meilleures possibilités de localisation.

Par ailleurs, leurs capacités d'autodéveloppement, notamment par le tertiaire, en feront des demandeurs permanents de main-d'œuvre. Dans la mesure où la croissance démographique est faible, elles devront puiser dans les ressources en main-d'œuvre des régions les moins développées ou les plus déprimées. (Dans le même ordre d'idées, il ne faut pas oublier que la poursuite de l'urbanisation ne pourra se faire que par l'intermédiaire des migrations internes.)

Les conditions dans lesquelles s'effectuera la croissance des années à venir ne nous permet pas de penser que les mécanismes qui sont à l'origine des déséquilibres et des disparités régionales vont être fondamentalement transformés. C'est plutôt le contraire qui semble vrai. Il nous semble pourtant que les régions plus faibles, les régions à croissance non cumulative disposent d'un certain nombre d'atouts, disons d'un certain nombre de moyens de défense.

On assiste en particulier à l'heure actuelle à une prise de conscience de plus en plus grande, dans les régions faibles ou dans les régions qui se sentent menacées, de la nécessité d'une politique régionale, d'une politique qui vise à court-circuiter les forces d'attraction et d'appauvrissement qu'exercent les régions fortes. Cette prise de conscience de la nécessité d'une action se manifeste à différents niveaux. Elle se concrétise, par exemple, par des associations régionales (Centre-Jura, Jura) ou par une loi comme la loi fédérale sur l'aide aux régions de montagne, ou encore par une tentative de représenter, du point de vue spatial, la Suisse de l'an 2000. Ces actions, ces lois, ces modèles sont contestés, critiqués ; il n'en existent pas moins et représentent le meilleur espoir de la mise en place progressive d'une meilleure organisation de l'espace.

Il est en effet important que le besoin de développement régional se manifeste. Et il ne fait pas de doute que la récession actuelle accélère cette prise de conscience et qu'une croissance plus faible lui donnera encore plus d'occasions de se manifester.

Les souhaits des agents qui estiment qu'une politique de développement régional est nécessaire sont multiples et les seuils à partir desquels ils agissent sont variables. Cela va de la simple course à la subvention au désir d'un autre genre de vie en passant par la volonté d'éviter la stagnation et de maintenir un volume suffisant de population pour rentabiliser les infrastructures ou permettre certains types d'investissements.

ments publics de degré supérieur. Toutes ces motivations peuvent être à l'origine d'une action visant à mettre en œuvre une politique de développement régional.

Chaque société régionale peut avoir des comportements spécifiques, forger une solidarité, inventer des stratégies efficaces ou rester divisée et finalement diminuée par des centres de décisions extérieurs.

Il faut ici souligner que les agents identificateurs d'un besoin de développement régional ne sont généralement jusqu'à présent pas liés au système de production, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas eux-mêmes producteurs. Par conséquent, ils ne disposent pas des moyens d'action qui permettraient de développer l'appareil de production, d'investir, de créer des emplois ou de décider de la localisation des unités de production.

Il y a une différence de nature importante entre les agents du système de production, les entrepreneurs, qui, étant maîtres de leur patrimoine, pensent choisir leur localisation ou la faire évoluer en utilisant les externalités et les agents ou les organisations qui souhaitent modifier le cours du développement de leur région. Ces derniers sont dans un système d'économie décentralisée, comme le système suisse actuel, très démunis, il faut bien le reconnaître.

C'est pourquoi il ne suffit pas que le besoin de développement régional soit identifié, il faut qu'au niveau supérieur, on crée les conditions qui faciliteront sa réalisation.

Le problème clé pour les régions en retard réside dans la capacité de leurs centres de décisions à promouvoir une stratégie permettant de tirer le meilleur parti des forces de diffusion et de limiter les effets de la concurrence sur les hommes, l'épargne et le capital, en organisant leur développement spatio-économique.

Dans ces conditions, l'action régionale, si on veut qu'elle soit efficace, ne saurait être isolée. Il faut qu'au niveau cen-

tral, on pense le développement en termes régionaux.

C'est ce que timidement la Confédération essaie de faire :

- en formulant des principes ;
- en faisant une déclaration d'intention (LIM) ;
- par des lois (LIM) ;
- par des mesures sectorielles.

a) **Les principes**

- Il faut encourager une urbanisation décentralisée comprenant des centres régionaux et interrégionaux.
- Il faut orienter dans ce sens le développement des grandes villes.
- Il faut promouvoir l'équilibre entre les régions rurales et urbaines, entre celles qui sont économiquement faibles et celles dont l'économie est développée.

b) **Déclaration d'intention**

« En encourageant de manière spécifique le développement économique des régions de montagne, la Confédération adopte pour la première fois une politique active de développement régional s'étendant à l'ensemble de l'économie. »

c) **La LIM**

La loi d'aide en matière d'investissement dans les régions de montagne vise à améliorer les conditions d'existence dans les régions de montagne par l'intermédiaire du financement complémentaire des investissements d'équipement collectif.

Par région, la loi entend un regroupement de communes étroitement unies géographiquement et économiquement qui se propose d'exécuter en commun une partie de leurs tâches.

Les communes ont l'obligation d'entreprendre dans le cadre de l'association intercommunale un programme de développement économique.

En fait, cette loi est une timide ébauche de politique régionale. Elle était essentiellement prévue pour les régions des Préalpes et elle devrait per-

Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) 066 75 56 63
COURTEMAICHE	RESTAURANT DE LA COURONNE CHEZ L'CABRI - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	(Famille L. Maillard) 066 66 19 93
DELÉMONT	HOTEL CENTRAL Le bon hôtel-restaurant au cœur de Delémont	(Fam. Saucy) 066 22 33 63
DELÉMONT	AUBERGE DU CHASSEUR Spécialités de chasse et à la carte Restauration chaude à toute heure Salle pour fête de familles et sociétés	(Fam. Fleury-Cardezo) 066 22 13 79
DELÉMONT	HOTEL LA BONNE AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert mars - décembre	(Famille W. Courto) 066 22 17 58
DELÉMONT	HOTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres avec eau courante - Salles pour banquets et sociétés	(Oscar Broggi) 066 22 17 77
DEVELIER	HOTEL DU CERF Cuisine jurassienne Chambres, salles	(Famille L. Chappuis) 066 22 15 14
MOUTIER	HOTEL DE LA COURONNE Spécialités italiennes et espagnoles	(Fam. Bianchi-Codina) 032 93 10 14
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) 032 93 41 61

MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) 032 93 10 37
LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) 038 51 36 51
PLAGNE	HOTEL DU CERF Cuisine soignée - Confort	(Mme N. Grosjean-Fischer) 032 58 17 37
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(L. Corisello-Schär) 066 66 33 71
LES RANGIERS	HOTEL DES RANGIERS Salles pour banquets - Mariages - Séminaires - Chambres tout confort Cuisine campagnarde	(Fam. Chapuis-Koller) 066 56 66 51
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 100 lits, chambres (douche, W.-C.), Sauna, jardin d'enfants Locaux aménagés pour séminaires - Tennis Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	(Hugo Marini) 039 51 16 20
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) 039 51 11 21 / 22
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. et M. Zandonella) 039 41 25 46
TAVANNES	HOTEL DE LA GARE Salle pour sociétés, banquets et fêtes de famille - Chambres avec eau courante chaude et froide - Bain - Douche	(Famille A. Wolf-Béguelin) 032 91 23 14
VENDLINCOURT	HOTEL DU LION-D'OR Chambres confortables - Salles pour banquets Cuisine campagnarde	(Huguette et Jean-Marie Helg) 066 74 47 02

mettre à ces régions de ne pas accuser trop de retards dans leur infrastructure collective.

Mais, ainsi que vous le savez, elle a pu être étendue aux régions du Jura. Au-delà de l'aide à l'investissement, l'avantage essentiel de cette loi est de favoriser la constitution de régions et par conséquent de permettre, au besoin, le développement régional de se manifester et de promouvoir une action cohérente.

On ne pourra pas, au niveau central, rester insensible à la manifestation de ces besoins ; on sera peu à peu contraint de pratiquer une politique d'organisation de l'espace plus efficace.

Si l'on veut maîtriser les déséquilibres interrégionaux, il faut se souvenir que les inégalités spatiales ne peuvent pas être corrigées par les mécanismes du marché. Au contraire, celui-ci contribue, si on le laisse

jouer librement, à les amplifier. Le seuil est vite dépassé au-delà duquel les déséquilibres cessent d'avoir des effets bénéfiques pour devenir cumulatifs et constituer un obstacle à l'essor des régions en retard. Maintenues dans la dépendance des régions fortes, elles ont d'autant plus de mal à conquérir ou à maintenir leur autonomie de développement.

Au niveau central, par conséquent, il faut que les autorités interviennent pour corriger les mécanismes déséquilibrants. A cet égard, deux principes nouveaux doivent être retenus :

- la politique économique ne peut plus être linéaire ;
- la correction des déséquilibres régionaux postule des actions spécifiques et spatialement localisées (soit de la part de la Confédération, soit de la part des cantons, soit des deux à la fois).

Programme d'activité 1976/1977

L'ADIJ maintient la décision prise lors de l'assemblée générale de 1974 :

L'ADIJ poursuivra ses activités, sous leurs formes actuelles, jusqu'à la votation fédérale relative au nouveau canton du Jura. Elle continuera donc de défendre les intérêts des sept districts jurassiens.

L'ensemble du Jura possède certains caractères spécifiques du point de vue socio-économique. Constatant l'identité et l'homogénéité des problèmes qui sont posés aux différentes régions jurassiennes et, par conséquent, l'existence d'une entité économique jurassienne, l'ADIJ, qui pendant plus de

cinquante ans a défendu les intérêts économiques du Jura, ne faillira pas à sa tâche.

Elle veillera donc à une saine coordination et planification des activités économiques et sociales dans le Jura. Elle doit aussi se préoccuper de la collaboration, collaboration qui doit guider l'activité de toutes les associations jurassiennes à but économique.

La collaboration peut avoir pour base la similarité, la contiguïté et même le contraste. Quant aux formes de la collaboration, elles peuvent être institutionnelles (par représentation dans les organes), contractuelles ou « coopérationnelles ».